

# MONTARNAUD

Magazine d'information de la ville de Montarnaud

Trimestriel N°3 - Juillet, Août, Septembre

# MAG

## LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### 6 Actualités

Travaux fontaine  
Portail famille  
Accueil Centre de loisirs

### 8 Zoom sur

Conseil Municipal des Jeunes

### 16 Portrait

Arnaud Lenoir  
Amani Vasseur

### 18 Vie associative

Jardins de Tellus  
Zoom photo Club  
ASMPV  
MHBC

### 23 Retour en images



# SOMMAIRE

## 3 Edito

## 4 En chiffres

Compte administratif 2021  
Budget primitif 2022

## 6 Dans l'Actu

Travaux fontaine  
Portail famille  
Accueil Centre de loisirs

## 8 Zoom sur

Conseil Municipal des Jeunes

## 10 En Chantier

Cabanisation  
Nettoyage des cours d'eau  
Lancement de la maison des associations

## 12 Jeunesse

Permis internet  
Aire de jeux  
Trottinette électrique  
Les invisibles  
Nouvelle desserte scolaire

## 14 Cadre de vie

Vidéo protection  
Location piscine été  
Stérilisation des chats errants  
Concertation citoyenne

## 16 Portrait

Arnaud Lenoir  
Amani Vasseur

## 18 Vie associative

Jardins de Tellus  
Zoom photo Club  
ASMPV  
MHBC

## 20 Culture

Place aux festivités  
En avant la musique

## 22 Parole à

Tribunes  
Comptes-rendus des Conseils Municipaux

## 23 Retour en images

## 24 Agenda



## N° 3

Magazine Trimestriel de la ville de Montarnaud

Directeur de la publication : Jean-Pierre Pugens

Responsable de la publication : Laurence Durand

Crédits photos : Ville de Montarnaud - Laurent Arnaud - Sophie Lepin - Steeveli

Conception et réalisation : Imprimerie BSF

Imprimé à 2000 exemplaires sur papier certifié PEFC

# ÉDITO



Nous sommes à la fin de plusieurs cycles :

Un cycle politique d'organisation nationale, au travers des élections présidentielle et législatives. Quelle que soit l'opinion de chacun, la démocratie s'est exprimée et nous devons la respecter. Ce qui n'empêche pas, dans un cadre républicain, de faire valoir ses droits et ses idées.

Un cycle d'organisation locale. Après le Conseil des Sages créé le 26 janvier 2021, le 24 mai 2022 a eu lieu l'installation du Conseil Municipal des Jeunes. Ces deux instances font et feront des propositions sur l'évolution du village sous deux prismes différents. Au conseil Municipal de donner les seuils qu'il jugera utiles.

Un cycle pandémique. Les dernières restrictions sur le Covid ont été levées. Cependant le risque subsiste. Nous avons une pensée pour celles et ceux qui ont été touchés de près ou de loin par cette pandémie, mais nous gardons l'espoir d'une sortie prochaine, en restant vigilants sur les risques encore existants.

Un cycle temporel. Un semestre qui a vu la préparation de beaucoup de projets : qu'ils soient municipaux (cave coopérative, étude urbaine, école élémentaire, école maternelle, espace multimédia, réfection de la Fontaine, plantations...) ou qu'ils soient associatifs sous toutes leurs formes.

Le semestre à venir en sera la phase la plus intéressante car visible. Les chantiers vont démarrer, les activités se mettre en place (Estivales, expositions, tournois sportifs mais aussi et surtout la Fête du village).

En l'absence d'un comité des fêtes, c'est la Municipalité et le Club Taurin qui seront à l'organisation sur trois jours, du 13 au 15 août.

Cette manifestation doit rester festive et ouverte à tous et je compte sur la sagesse de chacun pour qu'elle reste agréablement gravée dans nos mémoires.

Les fêtes de famille, les apéros, les barbecues vont se succéder, profitez-en bien, mais en pensant au voisinage ; la bienveillance sera la meilleure de vos alliés.

Peut-être que certains d'entre vous vont aller découvrir d'autres contrées ou paysages, évadez-vous et revenez avec les idées qui vous paraissent intéressantes à mettre en place dans notre village que ce soit au travers des associations ou de la municipalité.

Bon été !

**Jean-Pierre PUGENS**  
Maire de Montarnaud



Retrouvez toutes  
les informations  
de votre commune  
sur nos réseaux sociaux :



[www.facebook.com/MairiedeMontarnaud/](https://www.facebook.com/MairiedeMontarnaud/)



<https://instagram.com/villemontarnaud>

# EN CHIFFRES

## BUDGET PRIMITIF 2022

### 1. Le FONCTIONNEMENT

#### Recettes de fonctionnement

Nous prévoyons une légère hausse des recettes de fonctionnement (inflation de 3,4% pour la taxe foncière) et accroissement de l'activité cantine.

	2022	% R Réelle
Impôts et taxes	2 710 815	62 %
Dotations et subventions	1 112 062	25 %
Autres produits courants stricts	442 125	10 %
Atténuations de charges	115 780	3 %
Total des recettes de gestion courante	4 380 782	100 %

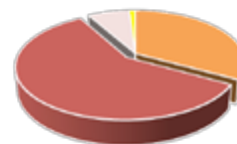


- Impôts et taxes
- Dotations et subventions
- Autres produits courants stricts
- Atténuations de charges

#### Dépenses de fonctionnement

Pour limiter les dépenses de fonctionnement nous avons engagé une démarche de limitation des charges de personnel par une meilleure gestion des effectifs. Et pour compenser les hausses du prix du carburant et de l'eau potable nous prévoyons d'économiser sur d'autres postes de dépenses.

	2022	% D Réelle
Charges à caractère général	1 198 480	32 %
Charges de personnel	2 250 169	57 %
Autres charges de gestion courante	283 677	7 %
Autres dépenses	50 000	1 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 782 326	100 %

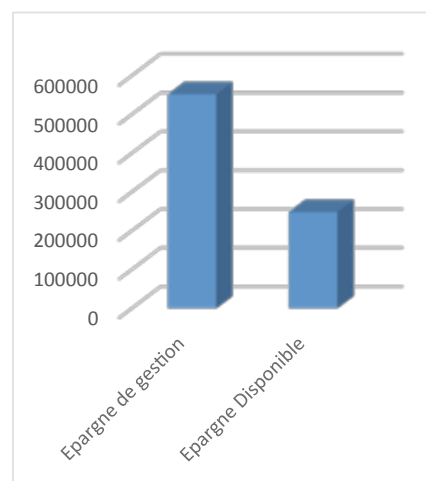


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Autres dépenses

#### Épargne de gestion

La commune maintient donc sa capacité d'épargne tout en réduisant son endettement.

	2022
Épargne de gestion	552 456
Épargne brute	469 766
Épargne Disponible (Autofinancement net)	248 766
Taux d'épargne brute : Épargne brute / RRF	10,71 %
Dette au 31 12	1 464 478
Capacité de désendettement	3,12





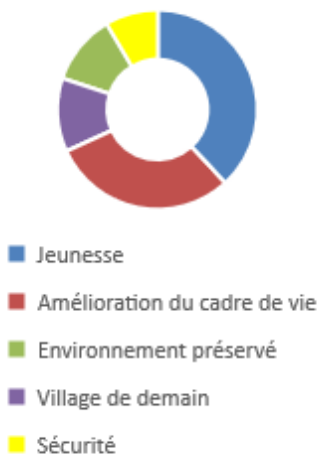
2022 %

Dépenses d'équipement brut	2 410 682	85 %
Remboursement de capital	221 000	8 %
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	1 273	0 %
Reste à réaliser	215 419	7 %
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 848 374</b>	<b>100 %</b>

La priorité 2022 a été donnée à la Jeunesse avec l'agrandissement de la cantine de l'école primaire, la création d'un bâtiment pour que les jeunes se rencontrent ou la construction d'un pump track. Nous continuons aussi le programme de réparation des bâtiments municipaux avec comme projet principal la réhabilitation du multimédia et sa transformation en maison des associations. Les investissements seront réalisés sans recours à la dette.

Dorénavant les principales dépenses d'équipement sont organisées sous forme d'opérations au budget. Sont inscrites :

### INVESTISSEMENTS 2022



### Jeunesse

Code	Libellé	Dépenses
108	Ecole du numérique	50 000 €
109	ALSH élémentaire	32 000 €
110	Extension restaurant scolaire élémentaire	400 500 €
112	Etudes Extension école maternelle	45 000 €
113	Bâtiment des jeunes	150 500 €
114	Pump Track	110 500 €
117	Aménagement de 2 classes à l'école élémentaire	75 000 €

### Amélioration du cadre de vie

101	Réhabilitation de la Fontaine	35 000 €
103	Maison des Associations	440 000 €
104	Travaux église	40 000 €
118	Muret petit jardin	55 000 €
119	Toilettes publiques	40 000 €

### Environnement préservé

105	Panneaux lumineux	30 000 €
107	Végétalisation	24 000 €
111	Toiture école élémentaire	60 500 €
115	Eclairage public par LED	30 000 €

### Village de demain

106	Etude urbaine	60 000 €
116	Etudes et viabilisation pour cave coopérative	182 000 €

### Sécurité

102	Mise en place de la vidéoprotection	170 000 €
-----	-------------------------------------	-----------

# Compte administratif 2021

Les comptes définitifs ont été présentés lors du conseil municipal du mardi 23 avril.

Voici un résumé des principaux éléments soumis aux votes.

Le budget de fonctionnement (dépenses et recettes) est maîtrisé, cependant nous avons pris un

peu de retard dans la réalisation des nouvelles infrastructures. Nous terminons 2021 avec un excédent de fonctionnement de 0,7 M€ et un excédent d'investissement de 0,6 M€. Nos capacités financières se sont donc améliorées en 2021.

### Recettes de fonctionnement

Nous avons perçu les recettes fiscales attendues soit 3,72 M€. Il est à noter que la suppression de la taxe d'habitation a bien été compensée. Les autres recettes en légère augmentation sont un remboursement de charges supérieures aux prévisions et une plus grande sollicitation de la cantine.

Au cumul nos recettes se sont établies à 4,26 M€ (+2,8%) pour un budget à 4,14 M€

### Charges de fonctionnement

Le budget des charges à caractère général a été respecté avec un niveau de dépense de 1,01 M€ (-5.1%) pour une prévision à 1,07 M€. Le budget des dépenses de personnel a lui aussi été respecté : 2,12 M€ (-4.9%) pour une prévision à 2,22 M€. Les autres charges de gestion sont en baisse avec un réalisé de 0,22 M€ pour un prévisionnel de 0,30 M€. Il n'y a pas eu de charges exceptionnelles. Au cumul, nos charges de fonctionnement se sont élevées à 3,40 M€ pour un budget à 3,66 M€

### Recettes d'investissement

Les subventions d'investissements n'ont été que de 0,26 M€ pour un budget à 0,63 M€ essentiellement par le report de plusieurs programmes en 2022.

Les recettes financières ont été conformes : 1,10 M€ pour un prévisionnel à 1,06 M€ Au cumul nos recettes se sont établies à 1,37 M€ pour un prévisionnel à 1,70 M€

### Dépenses d'investissement

Les investissements en dépenses d'équipement ont été de 0,61 M€ pour un budget à 2,81 M€. Les dépenses financières sont conformes avec 0,21 M€ pour un budget 0,21 M€. Au cumul notre investissement s'est élevé à 0,83 M€ pour un prévisionnel à 3,03 M€

### Dette de la commune

Nous n'avons pas contracté d'emprunts supplémentaires. La dette s'est donc réduite du montant d'une annuité supplémentaire.

# ACTU

## FONTAINE

### Un bain de jouvence

Rafraîchir le monument existant (construit en 1860) et lui redonner son éclat d'antan, c'est l'objectif des travaux de la Fontaine qui s'achèveront à la fin du mois de juin. La rénovation de la Fontaine est passée par l'expertise d'un tailleur de pierre qui a eu pour mission de scruter la qualité de la pierre et l'origine de l'extraction pour arriver à un remplacement à l'authentique.



Un vrai travail d'orfèvre, réalisé par Jean Pierre Delage :

*« cela fait 40 ans que je fais de la restauration.*

*Pour la fontaine, avec ma brosse et différents outils, j'ai pu définir la couleur, la qualité, la dureté et la texture du grain de la pierre ainsi que son origine géographique »*

Les têtes de cerf en fonte qui étaient cassées ont été remplacées, trois jardinières en pierre installées, la dalle en béton existante a été détruite afin de réaliser un parvis en pavés entre ces bacs. Des spots à LED ont été enterrés dans le parvis, pour la mise en valeur nocturne de la fontaine.

L'eau potable a été conservée, et desservie par un robinet plus adapté à l'édifice. Le raccordement à la Mosson afin d'obtenir une chute d'eau en continu ne peut être réalisé en raison d'implantations de bâtis récents.



## PORTAIL FAMILLE

### Simple comme un clic !

Plus moderne, plus fonctionnel, plus intuitif, ce sont les objectifs du nouveau Portail Famille mis en place par la Mairie depuis le 30 mai dernier. Désormais vous pourrez en un seul lieu effectuer les réservations pour la cantine, accueils du matin et du soir, ALSH le mercredi et les vacances scolaires.

De plus, le prépaiement des repas à la cantine, atténuera fortement le gaspillage alimentaire encore trop important actuellement. Ce système de réservation par carte bancaire vous apportera une autonomie financière du montant que vous souhaitez provisionner.

Exit les documents papiers, sur votre espace personnel, vous pouvez modifier vos données à tout moment. Plus d'informations pratiques seront également disponibles.

Il est accessible en priorité aux familles souhaitant que leurs enfants soient accueillis aux centres de loisirs cet été.

Nous vous invitons à effectuer l'ensemble des démarches sur le site :

<https://portail-famille.montarnaud.fr>

#### Dates d'ouvertures des inscriptions pour l'été 2022 :

- ⇒ Depuis le lundi 30 mai : inscriptions uniquement pour cet été,
- ⇒ Mardi 7 juin : ouverture des réservations

#### Ouverture des inscriptions à l'ensemble des familles pour la rentrée scolaire 2022/2023 :

- ⇒ Lundi 27 juin : inscription (création des comptes)
- ⇒ Lundi 1<sup>er</sup> août : ouverture des réservations cantine et périscolaires.

Le logiciel vous proposera de créer un compte famille, puis d'enregistrer vos enfants et de fournir les pièces justificatives.

La Mairie validera uniquement les dossiers complets (sous 8 jours). Dès que le dossier sera validé, vous pourrez faire une demande de réservation sur les activités souhaitées.

En cas de difficulté, vous pouvez écrire par mail à :

[portail-famille@montarnaud.fr](mailto:portail-famille@montarnaud.fr)

Une aide technique est proposée sur rendez-vous en mairie :

Le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 16h30.

**Contactez le 06 20 92 22 24**



# ALSH

## Des changements provisoires cet été

Les accueils des centres de loisirs seront déplacés :

- ⇒ A.L.S.H. Ouistitis à l'école maternelle
- ⇒ A.L.S.H. Katchouks à la Halle des sports

En cause les travaux d'agrandissement de l'école élémentaire et de la réfection du restaurant scolaire. Une mesure prise afin de laisser travailler au mieux les entreprises et éviter les nuisances sonores pour les enfants.

Par conséquent le **vendredi 8 juillet**, vos enfants ne pourront pas être accueillis, afin de permettre le déménagement des locaux des ALSH.

Par ailleurs, ces travaux nous obligent également à fermer les ALSH Ouistitis et Katchouks à partir du **8 août** et ce jusqu'à la rentrée scolaire.

**Les horaires d'accueils restent inchangés :**  
**de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.**

Les centres de loisirs Ouistitis et Katchouks accueilleront vos enfants :

**Du lundi 11 juillet au vendredi 5 août 2022**

**Fermeture exceptionnelle du 08 août au 1<sup>er</sup> septembre**

Inscriptions possibles :

à la journée, à la ½ journée ou à la ½ journée avec repas.

**Contact : 06 17 37 82 04**

## SERVICE JEUNESSE

### Programme vacances d'été

⇒ **Les ados :**

**ouverture en juillet:**

du mercredi 6 au vendredi 29

**Ouverture en août**

du lundi 22 au vendredi 26.

Les élèves de CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup> ont la possibilité de s'inscrire sur l'ALSH ados dès cet été.

**Sorties**

7/07 : sortie aquatique

du 11 au 15/07 : stage de secourisme et bivouac

du 18 au 22/07 : séjour pleine nature, canoë, baignade...

du 25 au 29/07 : bivouacs, accrobranche

du 22 au 26/08 : sport et détente

le 25/08 : roller dance

⇒ **Les Katchouks 6/11 ans :**

**ouverture en juillet et août**

du lundi 11/07 au vendredi 05/08

**sorties**

le 13/07, le 22/07, le 29/07 et le 03/08

**Séjour 8/11 ans :** du lundi 11/07 au vendredi 15/07

**Bivouac 6/9 ans :** les 1<sup>er</sup> et 2/08

⇒ **Les Ouistitis 3/5 ans :**

**ouverture en juillet et août**

du lundi 11/07 au vendredi 05/08

**Sorties les :** 15/07, 20/07, 27/07 et le 03/08



# ZOOM SUR...

## CMJ

### Comme pour de vrai !



Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) vient de voir le jour sur la commune, à l'initiative du Conseil Municipal. Un bel exemple de citoyenneté pour ces jeunes qui vont pouvoir se familiariser avec la vie politique locale.

L'installation du CMJ a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mai dernier. Les 19 élus issus des classes de CM1/CM2 se sont vus remettre écharpes tricolores et diplômes par le Maire et ses Conseillers municipaux.

Le CMJ se compose de douze titulaires et sept suppléants. Au total, 137 électeurs étaient inscrits et 132 se sont exprimés.

L'ensemble des jeunes élus, émus et un peu intimidés ont écouté attentivement le discours du Maire, Jean-Pierre Pugens :

*« vous pouvez désormais participer à la vie de la commune et nous faire remonter vos informations et idées que nous n'avons pas avec notre regard d'adulte ».*

Une parole entendue avec émotion par le maire du CMJ élu par ses pairs: le jeune Axel Diaz. Quant à Pierre Carrière, le 1<sup>er</sup> adjoint qui a suivi ces jeunes élus durant toute la procédure s'est adressé à eux :

*« vous allez vivre une aventure civique au travers de projets concrets d'intérêt général et participer ainsi à une belle démarche citoyenne en apprenant à exprimer vos idées et à les partager avec d'autres »*

### Définition et fonctionnement d'un Conseil Municipal des jeunes.

Ils sont élus jusqu'à la rentrée scolaire 2024. La création et le fonctionnement de ce CMJ sont soumis à l'autorité du Conseil Municipal qui le reconnaît comme un des porte-paroles de la jeunesse et interlocuteur privilégié. Comme leurs homologues adultes, les élus du Conseil Municipal des Jeunes peuvent être force de propositions et d'actions en déposant, lors de leurs assemblées plénières présidées par le Maire ou son représentant, des projets d'intérêt général en direction des jeunes.

Le Conseil Municipal des jeunes est une instance municipale de dialogue, de concertation et de consultation auprès des jeunes qui a pour objectif :

- ⇒ De favoriser l'apprentissage de la citoyenneté en participant à la vie démocratique ; de privilégier l'expression des jeunes avec la prise en compte de leurs préoccupations.
- ⇒ De représenter la jeunesse Montarnéenne
- ⇒ D'élaborer des projets par des jeunes et pour des jeunes.

### Les étapes de la création du CMJ

#### ⇒ Le 12 avril dernier :

Envoi d'un courrier aux parents des 137 enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Font Mosson, les sensibilisant à la création d'un conseil municipal des jeunes.

#### ⇒ Courant avril :

Réception des candidatures, 19 enfants au total se sont présentés.

#### ⇒ Le 13 mai dernier :

Permanence d'information à l'école élémentaire à destination des candidats inscrits sur les listes pour être conseiller municipal.

Une dizaine d'enfants étaient présents et déjà bien décidés à faire bouger les choses : planter des fleurs, organiser des journées de ramassage des déchets, améliorer le skate Park, ou encore mettre des fontaines d'eau au City, les idées ne manquaient pas !



### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

#### TITULAIRES

DIAZ Axel (Maire)  
LASBROAS Victor  
BLOUET Martin  
FABRE Raphaël  
BOUDOUCHE Sofiane  
DELCASSO Lou  
BARBE Raphaël  
PARRAT Emie  
CARCANADE Gabin  
FAURE Margot  
KHEMICI Chaïma  
TORDI COLIN Titouan

#### SUPPLÉANTS

KWAN WING SUM AUBRY Manoa  
POLGE Maxence  
ARENAS Nolan  
LE GALLAIS Lana  
FONTES Anna  
LABATUT Anaïs  
HOURLIER Ethan



• **Le 17 mai :**

s'est tenue l'élection du Conseil Municipal des Jeunes à l'école élémentaire Font Mosson. 137 élèves de CM1 et CM2 ont été appelés à voter pour désigner leurs représentants.

• **Le 24 mai :**

installation du CMJ par le Maire lors du Conseil Municipal et remise symbolique de l'écharpe d'élus.

• **Courant juin :**

première réunion du Conseil Municipal des Jeunes avec la création des commissions de travail.



... j'ai envie d'améliorer les choses ...

..., il faudrait améliorer le skate Park ...

... être à l'écoute de mes copains ...

... changer les cages du City Stade ...



# EN CHANTIER...

## CABANISATION

### Attention !



L'Hérault est fortement concerné par le phénomène de cabanisation qui revêt des enjeux multiples : environnementaux, sociaux, d'hygiène et de salubrité, de sécurité, mais aussi économiques.

Les communes sont confrontées à un nombre croissant de constructions en dur ou d'occupations illégales (chalets, mobil-homes, caravanes, baraques...) constatées sur les terres agricoles et naturelles et ce, en infraction aux règles de l'urbanisme.

Cette pratique qui était jusqu'à une période récente l'apanage des communes du littoral, se développe maintenant dans l'arrière-pays, jusqu'à Montarnaud.

Des terrains agricoles ou naturels sont aujourd'hui achetés en vue d'y installer des constructions pour des activités de plein air.

La cabanisation consiste en l'implantation sans autorisation de constructions ou d'installations diverses occupées épisodiquement ou de façon permanente, dans des zones inconstructibles, agricoles ou naturelles et le plus souvent en zone à risque inondation ou feux de forêt.

En contradiction totale avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce phénomène se manifeste par diverses typologies de bâti :

- ⇒ **La cabanisation « traditionnelle »**  
Issue de l'aménagement de constructions en dur.
- ⇒ **La cabanisation « de type caravaning »**  
L'implantation de caravanes, de résidences mobiles de loisirs, de chalets, de yourtes, d'abris précaires.
- ⇒ **Les terrains de loisirs.**

Que cette construction soit une habitation permanente ou provisoire, elle est totalement interdite pour plusieurs raisons :

- ♦ **elle porte atteinte au paysage**
- ♦ **elle constitue une pollution** par les eaux usées déversées en pleine nature
- ♦ **elle expose ses occupants aux risques** de se retrouver exposés aux risques d'inondations et d'incendie.

Aujourd'hui, les services de l'urbanisme et de la Police municipale, main dans la main avec la Préfecture travaillent dans le cadre de la prévention et sanctionnent les mauvaises pratiques.

La Police municipale effectue des constats lors des ventes de parcelles concernées afin de s'assurer que ces dernières restent dans leur état naturel et qu'aucune décharge sauvage ou de construction illicite n'apparaissent. Si des constructions sont tout de même érigées en contradiction avec le PLU, la phase contentieuse est alors enclenchée.

Plusieurs actions sont menées par la Commune afin de protéger les zones agricoles et naturelles et garantir le maintien de l'identité du village :

- ⇒ **La régulation à l'amiable** : dialoguer pour convaincre les propriétaires.
- ⇒ **Un courrier** : afin que les personnes puissent régulariser leur situation, si possible (2 courriers ont été envoyés).
- ⇒ **Les astreintes** : cela consiste à demander au propriétaire de remettre en état sa parcelle sous peine de payer une astreinte quotidienne de l'ordre de 20 à 50€ par jour. Une première mise en demeure avec astreinte par application des articles L.481-1 et suivants du code de l'urbanisme vient d'être adressée, d'autres vont suivre.
- ⇒ **Le droit de préemption** lors d'une vente d'un terrain, la mairie peut exercer son droit ou le déléguer à une autre collectivité.
- ⇒ **La surveillance** en liaison avec la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) : une dizaine de parcelles sont actuellement sous surveillance.

**Le meilleur des conseils avant d'acheter un terrain est de faire une demande de certificat d'urbanisme auprès des services de la Mairie afin de connaître les possibilités de construction sur la parcelle.**





# ÇA COULE DE SOURCE

**Les cours d'eau** constituent un bien commun et une ressource essentielle pour l'activité et le développement des territoires, nécessitant une gestion équilibrée et durable. L'entretien des cours d'eau est une obligation, qui doit être mise en œuvre dans le respect de ces écosystèmes fragiles.

**«Chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau privé est tenu à son entretien régulier.**

*(article L. 215-14 du Code de l'environnement)»*



Après un état des lieux, la commune, a recensé 150 riverains concernés. Ces derniers sont tenus d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives pour le maintien ou la restauration de la libre circulation des eaux.

## Dans le cadre de cet entretien :

### Il convient d'éviter :

- ⇒ La coupe à blanc de la ripisylve (végétation des berges).
- ⇒ Le broyage et l'enlèvement systématique de la végétation.
- ⇒ La dissémination d'espèces invasives.
- ⇒ L'enlèvement d'atterrissements localisés non fixés par la végétation.

### Sont interdits :

- ⇒ Le désherbage chimique.
- ⇒ Le dessouchage.
- ⇒ La modification du lit du cours d'eau.
- ⇒ Le curage du cours d'eau.
- ⇒ Le stockage des produits de curage.
- ⇒ La rehausse du niveau du terrain naturel en berge ou la création d'un remblai en zone inondable.

### Des contrôles par la commune

- ⇒ La commune est chargée de s'assurer que l'entretien soit effectué. Faute de quoi, un courrier est adressé aux propriétaires mettant en demeure de réaliser les travaux sous un certain délai.
- ⇒ L'entretien d'un cours d'eau domanial est, lui, intégralement à la charge de l'État.
- ⇒ Seule contrainte du propriétaire du terrain qui le borde : laisser passer les entreprises de nettoyage et d'élagage, les agents chargés de la surveillance des travaux ainsi que les engins nécessaires. Et ce, pendant toute la durée du chantier.

## PROJET FUTUR...

Après de bons et loyaux services, l'espace multimédia va être réhabilité et accueillera une Maison des associations.

Devenu vétuste, ce bâtiment communal d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> va faire l'objet de travaux de rénovation en profondeur, dès janvier 2023, pour une livraison prévue l'été suivant. Une pièce principale de 61m<sup>2</sup> située au rez-de-chaussée accueillera la Salle du Conseil Municipal et servira également de salle de mariages et autres usages temporaires (soutien informatique, expositions, réunions...)

A l'étage, deux salles de 65m<sup>2</sup> à usage multiple associatif, seront aménagées avec des systèmes de rangement afin que chaque association puisse bénéficier d'un espace de stockage pour son matériel propre.



## En chiffres :

Début des travaux  
1<sup>er</sup> trimestre 2023  
Durée prévue : 7 mois  
Budget H.T. : 258 000€  
Jardin de 58 m<sup>2</sup>



# JEUNESSE

## GUIDER LES ENFANTS SUR LE BON CHEMIN



Les élèves des 4 classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Font Mosson ont obtenu leur permis Internet. Il s'agit d'un programme pédagogique de responsabilisation des enfants pour un usage d'Internet plus vigilant, sûr et responsable.



Ce programme national de prévention a pour objectif de sensibiliser les enfants sur les risques d'internet et les réseaux sociaux avant leur entrée au collège. Il consiste à les informer, en outre, sur la définition d'un mot de passe, la détection de cyber harcèlement, les rencontres virtuelles... Les risques sont évitables si les jeunes sont suffisamment informés et avertis des risques potentiels.

### Un plan d'action qui se déroule en 4 temps :

- ⇒ Visite d'un policier municipal dans les classes pour dialoguer avec les élèves et remettre un kit pédagogique à l'enseignant.
- ⇒ L'apprentissage avec l'enseignant :  
Il dispense la formation grâce au DVD fourni dans le kit montrant des témoignages d'enfants victimes d'internet.
- ⇒ L'examen et la validation des savoirs :  
le policier municipal revient dans la classe, pour faire passer le permis aux élèves.
- ⇒ La remise solennelle du Permis Internet aux élèves :  
Afin de marquer leurs engagements à être des internautes responsables.

Cette opération de prévention prend tout son sens avec l'utilisation accrue des réseaux sociaux par ces jeunes, légalement interdits aux moins de 13 ans. Dans une classe de CM1/CM2, (aucun enfant n'a l'âge légal pour s'y inscrire) où la question suivante a été posée par l'enseignante :

**«utilisez-vous les réseaux sociaux ?»**

Sur les **27** élèves présents,

**14**

ont déclaré posséder un portable,

**14**

ont indiqué qu'ils naviguaient sur les réseaux sociaux avec leurs propres portables ou ceux de leurs parents.

## AIRES DE JEUX Des règles à respecter

Notre commune dispose de deux aires de jeux situées sur l'Esplanade et avenue Lucie Aubrac. Une troisième verra le jour début juillet à la ZAC du Pradas avenue Abraham Lincoln avec tipi, balançoire, toboggan...

Ces aires de jeux sont installées pour le bien-être des enfants et leurs parents et, afin de satisfaire au mieux les plus petits et ne pas déranger les riverains de ces installations, elles sont soumises à un règlement intérieur qui malheureusement n'est pas toujours respecté.

Les aires sont réservées aux enfants de moins de 14 ans, suivant les pastilles affichées sur les jeux et définissant la tranche d'âge autorisée. La libre utilisation des jeux par les enfants est placée sous la surveillance et responsabilité des personnes qui en ont la charge. Elles sont interdites aux vélos, rollers, skateboard, cyclomoteurs, quads et motos et aux animaux domestiques à l'exception des chiens des personnes malvoyantes ou handicapées.

**Horaires d'ouverture :**  
**tous les jours de l'année**  
**de 8h à 21 h**





# LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

## Attention au dérapage !

«L'espace appartient à tous dans le respect de l'utilisation par les autres».

Vitesse excessive, non-respect du code de la route, slaloms sur les trottoirs...

Ce moyen de mobilité en vogue et plébiscité par ses utilisateurs pour son côté pratique et peu encombrant, est néanmoins soumis à une réglementation du code de la route pour un meilleur partage de l'espace public.

**RÈGLEMENTATION DES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES**  
LES POINTS À RETENIR DE LA LOI MOBILITÉ 2019

La nouvelle loi annoncée par le ministre des transports, Elisabeth Borne sera en vigueur en septembre 2019.

L'utilisation de la trottinette électrique nécessite un casque, un casque réglementaire jusqu'à présent. Retour sur ce qui va se passer pour les trottinettes électriques, les motocyclettes et autres quinquettes.

**LES OBLIGATIONS**

- Rouler sur les pistes cyclables.
- Le port du gilet.
- L'avertisseur sonore.
- Rouler sur les trottoirs.
- Interdit aux enfants de moins de 8 ans.
- Le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans.
- Les feux avant & arrière.
- Tenir sa trottinette à la main sur les trottoirs & dans les traversées.
- Stationner dans les endroits encadrés.

**LES INTERDICTIONS**

- Les décodeurs & casques audio.
- Rouler à plus de 25km/h.

TROTTINETTE-LAB.FR



# UNE MAIN TENDUE...



Ils ont entre 16 et 29 ans et sont dits «invisibles» car ils sont déscolarisés, ou sans emploi.

Le Centre Communal d'Action Sociale, et la Mission Locale des Jeunes de Gignac, se sont associés pour réaliser un travail de repérage de ces personnes afin de les aider à retrouver le chemin de l'insertion.

L'objectif étant de pouvoir cibler les jeunes et entrer en contact avec eux afin de leur permettre de bénéficier de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de formation existants.

Pour chaque jeune, un diagnostic individualisé et adapté à leurs attentes est systématiquement proposé.

Afin de cibler un maximum de jeunes, le CCAS et la MLJ ont effectué des tournées via un bus itinérant de la mission locale, autour de l'Esplanade et du complexe sportif. Parmi ces invisibles repérés : **Fabien**, 24 ans, natif de Montarnaud, il habite actuellement chez ses parents, faute de moyens.

Titulaire d'un CAP peintre en bâtiment en 2015, il a travaillé 8 mois à l'entreprise Ecosec en CDD d'insertion puis a enchaîné une formation sur l'agroécologie à Macondo au Mas Dieu où il a posé des panneaux solaires, fait de la menuiserie et monté des cloisons.

« Mes allocations chômage se sont terminées au 1<sup>er</sup> janvier et je n'ai pas le droit au RSA puisque je n'ai que 24 ans... »

**Fabien** souffre de problèmes de santé assez sévères

« j'ai de l'arthrose et des micro-os qui se baladent un peu de partout. Je me bloque le dos deux à trois fois par mois. Le médecin du travail m'a dit que je n'étais pas opérable, donc j'aurais ce handicap à vie. Je n'ai pas droit à l'allocation aux adultes handicapés, j'ai eu juste la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ».

Il est donc à la recherche d'un travail compatible avec son mal de dos, et son plus grand souhait serait de travailler dans l'élevage canin.

**Maeva** est en contact avec le CCAS depuis près d'un an, elle a 18 ans

« J'habite toujours chez mes parents, je suis arrivée à Montarnaud à l'âge de deux ans.

J'étais au Lycée pendant un an et demi en bac pro commerce.

Je travaille actuellement au Super U en CDD.»

Maeva a fait une demande pour l'obtention de l'aide à la mobilité proposée par le CCAS afin de passer son permis.

# DU NOUVEAU DANS LES DESSERTES SCOLAIRES



A la rentrée prochaine, est prévue une desserte scolaire au départ de Montarnaud en direction du Lycée Simone Veil de Gignac.

S'agissant d'une première année de transfert de la carte scolaire, le détail des itinéraires et horaires des dessertes n'est pas encore finalisé.

Les dessertes en direction du Lycée Jean Monnet seront quant à elles maintenues pour permettre aux élèves ayant entamé leur scolarité dans cet établissement d'y terminer leur cycle d'étude.

L'ensemble des horaires des dessertes sera consultable par les parents d'élèves sur le site Internet d'Hérault Transport.

<https://www.herault-transport.fr>



# CADRE DE VIE

## VIDÉO PROTECTION



La Municipalité installera prochainement un dispositif de vidéo protection, pour améliorer la sécurité des biens et des personnes : surveiller l'espace public, dissuader et mettre à disposition des autorités des images permettant l'identification des acteurs.

Un dossier complexe pour lequel elle a sollicité l'avis des habitants lors d'une réunion publique et les parents d'élèves pour l'implantation de caméras devant les deux écoles.

Les différentes remarques et échanges ne concernaient pas la vidéo protection en tant que telle mais portaient sur la crainte d'une utilisation future des images. La mairie leur a apporté des garanties, elles ne seront consultées que par les personnes habilitées à le faire, à savoir la Police Municipale et la Gendarmerie, dans le respect de la convention conclue avec la Préfecture de l'Hérault.

Le marché a été attribué, l'étape suivante sera la notification du marché pour un démarrage des travaux prévu au second semestre 2022.

**13 caméras  
seront installées  
sur 8 sites  
retenus**

**1<sup>ère</sup> tranche :  
entrées de ville**  
**2<sup>ème</sup> tranche :  
écoles**  
**3<sup>ème</sup> tranche :  
autres lieux**

Comme dans toutes les communes équipées de vidéoprotection et pour un maillage du territoire, les caméras captureront les plaques d'immatriculation des véhicules entrants et sortants de la commune avec un stockage de 30 jours maximum et copies des images sur demande du Procureur.

## LOUER SA PISCINE en toute tranquillité.

À l'approche de l'été, de nombreux propriétaires s'apprentent à louer leurs piscines, à la journée ou demi-journée. Si cette location s'effectue dans un cadre privé, certaines obligations sont à respecter.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, selon le Code de la construction et de l'habitation, tout propriétaire de piscine enterrée ou semi-enterrée est dans l'obligation de sécuriser son espace de baignade, par soit :

- ⇒ Des barrières de protection d'accès au bassin
- ⇒ Un système d'alarme
- ⇒ Des couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage
- ⇒ Un abri de piscine

Les propriétaires qui ne satisfont pas à cette obligation encourent des sanctions pénales, notamment une amende de 45 000€.

### Louer une piscine, c'est aussi respecter le voisinage.

Cela signifie de limiter les nuisances sonores diurnes (la piscine est propice aux jeux de ballons, aux éclats de rire et les sons résonnent...) ainsi que le tapage nocturne à partir de 21 h.

En cas de non-respect, une amende de 68€ à la diligence de l'agent verbalisateur peut être appliquée.

Le propriétaire a également un devoir de conseil. Il doit expliquer, à l'entrée de chaque locataire le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

### Piscines hors-sols : attention, danger

Une attention particulière doit être apportée aux piscines hors-sols car elles ne sont pas soumises à ces dispositions. En cas de location de maison équipée d'une piscine dite auto-portée, ou munie d'une petite piscine gonflable, la vigilance de chacun doit être accrue.





# VOUS AIMEZ VOTRE CHAT ? Stérilisez-le !

Avec près de 13 millions de chats, la France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre d'animaux domestiques. Il faut savoir qu'en 4 ans, un couple de chats peut donner plus de 20 000 descendants.

La stérilisation permet non seulement de stabiliser la population féline mais également d'enrayer les problèmes de nuisances sonores ou olfactives.

Au regard du Code Civil, chaque propriétaire est responsable de son animal et devient propriétaire celui qui nourrit un chat, qu'il lui appartienne ou non. La Commune agit sur la population féline dite « libre » en engageant depuis l'année dernière, une campagne annuelle de stérilisation des chats errants trouvés exclusivement sur le domaine public avec l'aide de la Fondation Brigitte Bardot.

Cette dernière, s'engage à participer financièrement aux stérilisations et identifications de 14 chats errants sur le domaine public, présents sur notre commune soit une aide financière de 1050 euros. Afin de mettre en œuvre cette campagne de stérilisation, la municipalité a décidé de reconduire cette année une convention avec les vétérinaires de la SCP Riou-Leterrier.

Les chats sont trappés par des bénévoles, remis au vétérinaire qui s'assure de leur état physiologique avant de les stériliser et de les identifier au nom de la mairie permettant le suivi de la colonie. Après réalisation des actes vétérinaires, le bénévole sous le contrôle de la mairie, procédera à la remise sur leur lieu de capture.

Cette procédure permet de maintenir la régulation des chats contre les nuisibles et de lutter contre l'installation de nouveaux chats.

Il est à noter que les chats pucés ne sont pas pris en compte dans le cadre de ce dispositif.



# EXPRIMEZ-VOUS ! La Mairie poursuit sa démarche de concertation citoyenne.

## Réunions de quartiers

Dans le cadre de la démocratie participative, la Municipalité avait organisé l'an dernier des réunions de quartiers, divisées par secteurs afin de connaître précisément les attentes et problématiques de chacun au plus près de leur habitat.

Afin de poursuivre cette concertation et répondre à vos préoccupations, de nouveaux moments d'échange seront organisés dès le mois de septembre par les élus, les samedis suivants :

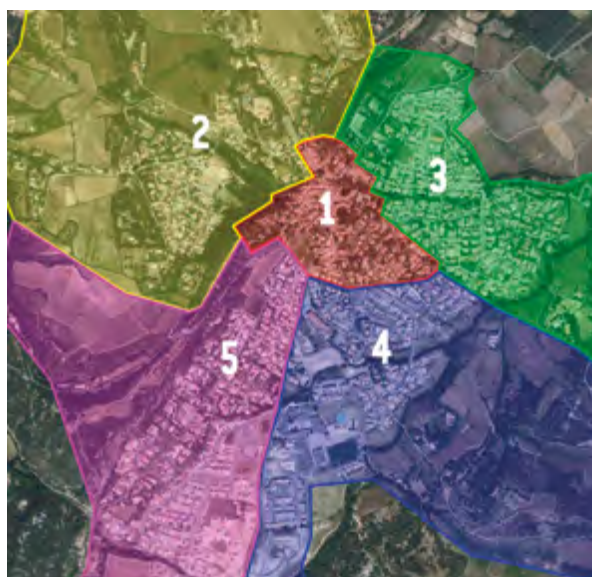
Secteur **1** Centre ancien  
10 septembre  
à 10h en mairie

Secteur **2** Les Deux Fontaines  
17 septembre  
à 10h à l'école élémentaire

Secteur **3** Les Plantades  
24 septembre  
à 10h à la salle des fêtes

Secteur **4** Le Pradas 1  
le 1<sup>er</sup> octobre  
à 10h à l'école maternelle

Secteur **5** Le Pradas 2  
le 08 octobre  
à 10h à l'école maternelle.



## La cave coopérative

se transforme pour vous et avec vous ! Vous avez été plus de 300 à répondre au questionnaire diffusé par la Mairie et nous vous en remercions.

La nouvelle cave coopérative sera un lieu de culture, de rassemblement et de partage à l'image de vous tous et toutes.

Elle abriterait bientôt :

- ⇒ un centre culturel et social
- ⇒ une médiathèque,
- ⇒ une école de musique,
- ⇒ une école de danse,
- ⇒ une brasserie associative,
- ⇒ un espace de travail partagé,
- ⇒ des espaces pour les associations,
- ⇒ les locaux de la Mairie...

Venez nombreux participer aux

2 ateliers de concertation citoyenne

**jeudi 16 et lundi 27 juin  
à 18h30**

à la salle des fêtes.

Vos avis et vos propositions comptent !

[contact@montarnaud.fr](mailto:contact@montarnaud.fr)

04 67 55 40 84

Pour rappel, l'étude en cours comprend 2 parties :

- ⇒ Une étude de programmation architecturale
- ⇒ Une assistance à maîtrise d'ouvrage partielle : mise en place et suivi d'un appel d'offre.

Nous sommes à la fin de la 1<sup>ère</sup> étape :

- ⇒ Analyse du site et de l'environnement urbain.
- ⇒ Analyse de l'état des bâtiments.
- ⇒ Rencontre avec les différents services de la ville, et les usagers potentiels.
- ⇒ Etablissement de l'expression des besoins futurs.

Une présentation de l'état des lieux est prévue, mais la date n'est pas encore fixée.

## Etude urbaine

La concertation sur l'étude de requalification de ses espaces publics se poursuit.

Après avoir organisé plusieurs rendez-vous afin de recueillir vos besoins et attentes, la Mairie vous convie à la réunion de l'étude urbaine, pour la présentation du scénario retenu à la rentrée.

Réunion publique finale  
**le jeudi 8 septembre  
à 18h30**  
à la salle des fêtes.

# REPORTER



## Arnaud LENOIR : le cœur sur la main

Après avoir passé 9 mois en service civique au CCAS, Arnaud Lenoir, 23 ans, est parti vers d'autres horizons fin mars. Sa gentillesse, sa disponibilité et son efficacité ont rythmé sa mission. Originaire de Bourgogne, Arnaud Lenoir habite Montarnaud depuis 2014. Informatique, ingénierie, il a touché un peu à tous les domaines mais il a toujours eu une fibre sociale,

*« j'ai toujours aimé le contact avec les personnes âgées car je suis passionné d'histoire et on apprend toujours des personnes âgées. »*

Avant d'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale en juin 2021, il avait déjà travaillé aux services techniques de la ville, pendant la période estivale les étés 2016 et 2017. Le CCAS lui a confié diverses missions : livraisons des repas, mise à jour du listing des bénéficiaires, suivi administratif, démarches à domicile aussi et surtout l'entretien du lien social avec les personnes en situation précaire et le suivi de leur situation. Arnaud Lenoir dresse un bilan positif de ses 9 mois passés au CCAS :

*« C'est une expérience à tenter, très valorisante, cela m'a aidé à me responsabiliser, il n'y a eu que du bon dans cette mission ! Le contact avec toutes ces personnes a été chaleureux et elles ont toutes témoigné de la reconnaissance et de la sympathie envers moi »*

Le lien s'est effectué naturellement et le plus dur pour lui précise-t-il a été de maintenir une certaine distance :

*« il était nécessaire de conserver une barrière professionnelle avec certaines personnes, car on s'attache facilement.*

*Elles m'ont tellement fait confiance que j'avais envie d'en faire encore plus ».*

Arnaud Lenoir encourage les autres jeunes à suivre ce modèle d'insertion,

*« j'ai beaucoup appris, je suis devenu plus régulier et méthodique dans mon travail et j'ai amélioré aussi mes compétences informatiques. Et c'est la première fois que l'on me confiait un téléphone et un véhicule professionnel ! J'ai été heureux de pouvoir aider les gens, et de débloquer certaines situations, et de créer du lien social, tout simplement. »*

Arnaud a été attristé de constater un accroissement du nombre de personnes dans le besoin,

*« on a même des demandes d'autres villages dépourvus de CCAS ! »*

C'est avec le cœur gros qu'Arnaud a dû s'envoler vers d'autres horizons,

*« j'ai reçu énormément de témoignages de sympathie : des lettres, des présents, ça fait chaud au cœur ! »*

conclut-il.

Dricia Zroua l'assistante social du CCAS a partagé pendant 9 mois son bureau avec Arnaud Lenoir, elle le définit comme :

*« un jeune volontaire et très empathique. Il a découvert le métier de l'aide à la personne. Disponible, il a rendu des services différents en s'appuyant sur ses compétences personnelles ».*



Janine a 83 ans, elle habite Montarnaud depuis 40 ans et elle tenait à témoigner de son expérience avec Arnaud Lenoir :

*« Comme je suis seule et ne conduis pas Arnaud m'a rendu de grands services, il m'amenait aux rendez-vous médicaux. C'est un garçon poli et charmant. On parlait bien, aux moments des courses, il portait même mon sac et allait chercher les choses hautes sur le rayonnage ! »*

Mêmes éloges de la part de Khadra 56 ans, elle habite Montarnaud depuis 7 ans :



*« Pour son jeune âge, il est très adulte et bienveillant. Il ne m'apportait pas seulement les packs d'eau mais surtout un vrai contact, il m'appelait régulièrement pour avoir des nouvelles, car il s'inquiétait pour ma santé et mon moral. C'est un chouette jeune homme, un amour ! »*



# A I T S

## Amani VASSEUR alias Valhandraa Cosplay : une passion et un don !



Championne de Région Occitanie

Amani Vasseur a remporté la sélection de la Coupe de France de Cosplay pour la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée avec son costume de Hunter tiré de Monster Hunter.

**Le Cosplay**, est une abréviation de «costume play». Une passion qui consiste à porter des costumes et des accessoires de mode pour représenter un personnage spécifique.

Les cosplayers ont pour sources favorites les mangas, les animés, les bandes dessinées, les jeux vidéo ou encore les séries ou les films. Un phénomène qui a démarré aux Etats-Unis avec les films Star Trek et Star Wars puis au Japon avec les Mangas.



Amani Vasseur a 35 ans, elle habite à Montarnaud depuis sa naissance. Infirmière en réanimation au CHU Montpellier et maman d'un ado de 12 ans, elle s'adonne au cosplay depuis deux ans.

*« Infirmière en réanimation, j'avais besoin de fabriquer un costume qui m'aide à sortir la tête du Covid !*

*Je ne connaissais ni la couture ni le Craft avant de commencer.*

*J'ai tout appris et j'en suis fière.*

*Je suis très honorée de représenter l'Occitanie et mon village.»*

Amani Vasseur se définit comme étant très geek, elle adore les séries, les jeux vidéo, l'univers pop culture. Avant de s'inscrire à la Coupe de France, elle a créé une première armure à l'occasion du Japan Matsuri au Parc des expositions de Montpellier :

*« j'ai avalé des centaines d'heures de tutos.*

*Je voulais créer quelque chose de mes mains, une armure complète d'un jeu vidéo.*

*C'était un challenge difficile ».*

Elle a ensuite confectionné un costume de fée Clochette puis un autre inspiré du personnage de Disney : Vaiana. Elle a même été sollicitée par le cinéma Méga CGR pour un costume de la Reine de Cœur à l'occasion de la sortie de la Reine des Neiges 2

*« j'ai eu seulement un délai de 3 semaines pour le réaliser, les enfants ont adoré.*

*Cela m'a conforté pour me lancer dans mon projet. »*



Bien décidée à concourir à la Coupe de France elle a accompli un travail colossal, tous ses week-ends et son temps libre y sont passés :

*« j'ai fabriqué en 5 mois mon costume de sélection, cela a nécessité plus de 400h. de travail. J'ai fini de coudre au boulot mes gants à la main, la veille de la Coupe ! »*

En Europe et en France, la prestation de Cosplay consiste à incarner un personnage sur scène, la note c'est 50% pour le costume et 50 % pour la prestation :

*« il faut que les jurés comprennent l'histoire et que cette dernière soit originale.*

*J'ai dû inventer et mixer une bande son et vidéo et c'était aussi une première !*

*On joue, on fait du théâtre, c'est un show de 1,30 mn ! »*

Son fils est un fervent admirateur et partage sa passion.

*« il adore et il est fier de moi.*

*C'est mon porteur d'armes attiré, on fabrique ensemble des objets.*

*Mes parents me soutiennent aussi, même s'ils ne maîtrisent pas cet univers et qu'ils me demandent à quel moment je vais grandir ! »*

Il faut savoir que tous les concurrents ont des helpers : des personnes qui les aident à monter les costumes avant de monter sur scène.

Prochaine étape pour Valhandraa, la finale de la Coupe de France en février 2023 au Japan Tours Festival, où une trentaine de candidats vont s'affronter :

*« c'est un rêve que je ne réalise pas encore..., je vais réaliser un tout nouveau costume.*

*Je vais m'inspirer d'une grosse armure tirée d'une sœur de bataille Warhammer 40 000. »*

Au final, un seul vainqueur, mais il y aura un top 3 qui sera sélectionné automatiquement au concours européen pour représenter la France.



# VIE ASSOCIATIVE

## LES JARDINS DE TELLUS

### Un potager collectif



Cette association regroupe des amoureux de la terre et du jardin. Ils se partagent des parcelles de terrain dans la zone des Plantades de Montarnaud. Chacun des membres peut y créer son jardin potager dans le respect d'une agriculture BIO sans pesticides et respectueuse de l'environnement. Les Jardins de Tellus ont vu le jour en octobre 2013 et se sont donnés pour but de développer la pratique du jardin familial, et vergers collectifs, conviviaux, solidaires et favorisant la biodiversité et les échanges entre générations.

*« Au départ, nous étions une petite poignée, à enlever les mauvaises herbes, car il s'agissait d'une ancienne vigne, puis au fil des années, on a eu de plus en plus d'adeptes du potager »*  
explique Jean-Louis Bousquet, le trésorier de l'association.

*« Actuellement, les jardins s'étalent sur 9 785 m<sup>2</sup>, ce qui représente 32 parcelles pour 30 adhérents. Nous disposons d'une cuve à eau souple de 90 m<sup>3</sup>, et on réalise 3 à 4 remplissages à l'année »*  
souligne le Président Rémi Rodriguez.

Solidarité, partage, entraide, sont les maîtres-mots de l'association, comme en témoigne une toute nouvelle adhérente Sophie, 33 ans :

*« Je n'ai pas d'extérieur donc impossible de faire un potager ! L'association me permet d'être en contact avec d'autres personnes qui ont de l'expérience dans le jardinage, et d'échanger avec eux dans une bonne ambiance. Pour moi, c'est tout nouveau, je me suis lancée et là je suis super contente car j'ai mes radis qui poussent ! »*

Juste en face de ces jardins partagés, Eric Richeux anime depuis 3 ans un rucher collectif avec l'aide d'autres apiculteurs amateurs :

*« On arrive à faire nos reines et nous en sommes fiers. »*

Le rucher collectif compte 6 ruches soit un cheptel de 300 000 abeilles. La proximité des jardins partagés leur permet de butiner allégrement et les abeilles sont un bon vecteur de pollinisation.

Renseignements et inscriptions :

06 61 64 42 24

## ZOOM PHOTO CLUB

### Passionné de photos, c'est pour vous !



Situé au 1<sup>er</sup> étage de la salle des Fêtes, le club a été créé en 2014 par Lucien Chalancon, puis en septembre 2020, c'est Claudine Pioch qui lui a succédé.

Zoom Photo Club propose une initiation à la prise de vues numériques par le biais de cours, d'ateliers et de sorties sur des thématiques variées tout au long de l'année. Une vingtaine d'adhérents, âgés de 14 à 75 ans se retrouvent ainsi tous les mercredis soir et samedis matin dans une ambiance studieuse mais conviviale.

*« Notre objectif est de transmettre les bases pour utiliser au mieux son appareil photo : savoir faire ses propres réglages, travailler sur la mise au point, la priorité ouverture, la priorité vitesse et manuelle... »*

Le Club dispose de matériel studio, d'un vidéo projecteur, de matériel d'encadrement pour les expositions et d'un écran afin de visionner les erreurs pour mieux les analyser. Le club propose également à ses adhérents le prêt du local sur demande pour l'utilisation du matériel studio.

Claudine Pioch est passionnée de photo depuis des années, après avoir passé un BEP photo en distanciel, elle passe un Bac cette année, ce qu'elle préfère c'est partager sa passion.

*« On essaie de s'enrichir mutuellement, de partager nos acquis et expériences. C'est un lieu d'échanges, où règne la bonne humeur ! »*

Récemment le Club a organisé un atelier macro, une prise de vue «bouteilles et verres», et une série de clichés sur l'Arbre de Vie. Les œuvres des adhérents sont régulièrement exposées.

En septembre, le Club va s'affilier à la Fédération Française de photographie, afin que les adhérents puissent participer, s'ils le souhaitent aux concours mensuels régionaux et nationaux sur des thèmes imposés.

Renseignements et inscriptions :

06 13 15 15 71

# ASMPV

## Chaussez les crampons



Le Club de Foot ASMPV a vu le jour le 7 juin 1975, grâce à une équipe senior, puis s'est fédérée une équipe enfants. Tous les villages autour de Montarnaud ont fait partie de cette association sportive : Saint Paul et Valmalle, Vailhauquès, Murviel-Lès-Montpellier... Par la suite, le club a organisé des tournois internationaux, avec des équipes étrangères telles que Barcelone, la Suisse, la Belgique, Casablanca...

*« On a gardé de bons souvenirs de cette période-là, les parents ont accueilli et hébergé les équipes étrangères, ce qui laisse beaucoup de souvenirs »*

explique François Gonzales, membre du bureau.

Au fil des années, le club a évolué avec son ancien président, Yves Rabier jusqu'en 1986, puis lui a succédé Henri Guigou décédé sur le stade en 1993, (le stade porte d'ailleurs son nom, en son hommage), son frère Gérard a pris la relève par la suite.

Le Club compte actuellement 275 licenciés, une grosse partie en provenance de Montarnaud (60%), le reste se répartit pour 40 % entre St Paul et Valmalle, Vailhauquès, Argelliers, la Boissière et St Georges d'Orques.

Le club dispose de deux équipes U15 au niveau départemental, deux équipes féminines : U13 et U15 et deux équipes seniors, dont une évolue au niveau régional et l'autre, en division 2 de district. Il a pour ambition l'an prochain de créer une catégorie U17.

Il fonctionne avec 15 éducateurs référents et trois services civiques pour l'aide à l'encadrement, la promotion du foot féminin et celle du club d'une façon générale.

L'ASMPV organise tout au long de l'année des tournois, des stages et s'implique aussi fortement dans la vie associative locale : organisation de lotos, participation aux Estivales et au Téléthon notamment.

Président : T. Rouanet  
Vices-président : G. Guigou - J-M. Garcia  
Secrétaire : C. Costa Pioch  
Trésoriers : C. Pioch/ N. Lazary  
Membres du bureau : C. Gonzales - F. Gonzales - A. Conesa



Renseignements et inscriptions :  
06 51 95 10 84 / 06 52 79 67 49

# MHBC

## Le Montarnaud Hand Ball Club a été créé en 2008



Le MHBC comptabilise 160 licenciés de 4 à 99 ans, ou presque ! En provenance de Montarnaud et des villages voisins, Vailhauquès, St Paul et Valmalle ou encore Grabels.

*« Malheureusement, le COVID nous a stoppés de plein fouet car en 2020, nous étions à 200 licenciés »*

déplore Boris Falandry, le président.

Le Club propose une pratique du Hand Ball en loisirs et compétition, à partir du baby Hand jusqu'à la catégorie sénior, en région excellence. L'objectifs du MHBC est de conserver, voire de développer l'ensemble de ses différentes sections. Mais le fer de lance de l'association sportive pour l'an prochain est de se féminiser.

Avec une seule équipe féminine, le président aimerait dynamiser cette catégorie :

*« Nous avons organisé le 10 avril dernier une après-midi 100 % filles, nous aimerions avoir l'an prochain en plus de notre équipe moins de 13 ans, une équipe féminine moins de 15 ans »*

Au total, le MHBC comptabilise une vingtaine d'entraîneurs

*« On a quasi doublé sur toutes les sections, on a même deux Staps ! Le Club est labellisé formation depuis 2015, et nous avons 4 arbitres validés par la ligue »*

Les entraînements se déroulent toute la semaine, les compétitions se déroulent les week-ends, et les petits plateaux le samedi, il s'agit de rencontres amicales entre plusieurs clubs pour les plus jeunes adhérents.

Président : B. Falandry  
Secrétaire : P. Juquel



Renseignements et inscriptions :  
06.70.47.06.05 / 06.44.07.06.62



# CULTURE

## PLACE AUX FESTIVITÉS !

La culture au sens large va de nouveau battre son plein sous toutes ses formes sur la commune après une période plutôt morose due au Covid. Les festivités commencent avec :

### Kermesse le 18 juin - 17h à 23h



L'ASSOCIATION DES  
COMMERCANTS DE MONTARNAUD  
ORGANISE

NOMBREUX  
STANDS  
DE JEUX  
GRATUITS

TIRAGE  
DE LA  
TOMBOLA

**KERMESSE**  
18 JUIN 2022  
de 17h à 23h

sur l'Esplanade  
Jean Moulin

BUVETTE  
RESTAURATION  
ANIMATION  
MUSICALE

ASSOCIATION DES COMMERCANTS  
DE MONTARNAUD

CCI HÉRAULT

### Fête de la musique le 21 juin - 18h



**FÊTE DE LA  
MUSIQUE**  
21 JUIN 2022

DE 18H À 24H PARKING DE LA SALLE DES FÊTES  
AVEC LA PARTICIPATION  
DU SERVICE JEUNESSE ET LES ENFANTS  
DE L'ÉCOLE FONT MOSSON  
POUR UNE CUP SONG.  
LES GROUPES  
KICKERS,  
TRIPS,  
THE JELLY BLUES,  
BLUE SOUL BAILEY,  
DJ EN FIN DE SOIRÉE.

BUVETTE ET RESTAURATION  
ASSURÉES PAR LE CLUB TAURIN

Venez nombreux chanter et danser sur le parking de la salle des fêtes ! Vous pourrez également profiter de la **soirée jeux** organisée à la Salle des fêtes par l'association Homo Ludens.

### Les Estivales de l'été



#### Le 8 juillet - 19h à 23h

Sur l'Esplanade avec une gardianne concoctée par l'ASMPV, et ambiance country, chapeau, santiago et jean sera la tenue conseillée pour une immersion totale dans l'ambiance !

#### Le 22 juillet de 19h à 23h

Avec cette fois-ci, une ambiance bodega, pour ce faire le Club de pétanque proposera une paëlla et vous pouvez venir vêtu de votre plus belle tenue espagnole.

#### Le 26 août de 19h à 23h

On change de registre pour la 3è et dernière Estivale sur la thématique du sport avec le club de Tennis.

### Feu d'artifice le 13 juillet - 22h30



Il sera tiré en musique à proximité du parking de l'école maternelle. Un bal clôturera le spectacle pyrotechnique.

### Fête nationale du 14 juillet - 11h

Cérémonie et baptême de la fontaine suivis d'un apéritif offert par la mairie.

### Théâtre le 15 juillet - 21h

Représentation théâtrale en plein air sur le terrain du Club de Tambourin par le Théâtre Populaire de la Vallée de l'Hérault.



### Cinéma le 16 juillet - 21h30



Pour les cinéphiles, une projection en plein air, sur le terrain du Club de Tambourin

### Les Olympiades de l'été

Une nouveauté cette année, avec les Olympiades. Une série de manifestations culturelles et sportives sur l'Esplanade et la Salle des Fêtes.

#### Le 20 juillet de 18h à 22h

Sur la thématique du bien-être et du fitness avec Luna Vibes. Au programme : du cross-training, de la zumba un reggaeton et de la salsa. Exhibition de Yamakasi.

#### Le 27 juillet de 18h à 22h

Le jeu sera à l'honneur avec l'association Homo Ludens et vous pourrez exercer votre talent de chanteur en participant à un karaoké. Sur grand écran vous pourrez vous exercer sur «Just a dance».

#### Le 10 août de 17h à 21h

L'olympiade sera animée par Hérault Sport pour un florilège d'animations sportives.

### Fête votive du 13 au 15 août.

Début des festivités le 13 août par le traditionnel apéritif de la Mairie, puis concours de boules, bandido, abrivado, encierro et soirée dansante. Bis repetita pour le 14 août et la journée du 15 qui se clôturera par l'orchestre La Grande Parade et ses danseurs. Attractions foraines pour petits et grands.



**Toute l'équipe municipale  
vous souhaite un bel été  
culturel, sportif et festif.**

# EN AVANT LA MUSIQUE !



**L'école de musique** intercommunale de Montarnaud (EMI), ouverte depuis mars 2021 ne cesse d'innover et de déployer son offre pédagogique et artistique.

Un bel exemple de son dynamisme : le nouvel «Orchestre à Cordes» une offre à destination des élèves des 3 classes de CE2 sur le temps scolaire.

Sur un rythme de 5 semaines en alternance, ces ateliers sont réalisés avec le soutien de trois enseignants :

Eugénie Loison pour le violon

Silvia Rodriguez pour le violoncelle

Naïs Grangeon pour la contrebasse à cordes.

Le premier trimestre a été dédié à la sensibilisation sans instruments. En janvier 2022, la livraison des 16 violons, 8 violoncelles et 4 contrebasses a permis d'entamer trois nouvelles périodes de découverte et d'appropriation des instruments. Un travail qui a donné l'occasion d'entrevoir les intérêts culturels, éducatifs et sociaux liés à la création de cet orchestre pour l'école de Montarnaud.

Découvrir la tenue de l'instrument, s'approprier les différentes techniques pour produire un son avec ou sans l'archet, jouer sur des valeurs longues, courtes, sur les dynamiques du son, découvrir la complémentarité des sonorités des instruments entre les aigus et les graves, s'écouter, jouer ensemble... tels sont quelques objectifs partagés avec les enfants de chaque classe de CE2 cette année.



**176m<sup>2</sup> de locaux,  
3 salles**

La taille des locaux permet pour le plus grand nombre d'enfants, l'accès à la culture musicale et la pratique instrumentale collective et ce, sur le temps scolaire, au sein de l'école. Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de montrer que jouer d'un instrument est à la portée de tous, de faire la preuve que la musique est un outil extraordinaire de socialisation. Il est également reconnu que la pratique musicale est un facteur de réussite scolaire, de récentes études en neurosciences montrent qu'elle favorise les apprentissages dans tous les domaines.

*« A la fois espace de plaisir et de rigueur, elle contribue, au-delà du seul aspect artistique, à l'apprentissage de la maîtrise de soi mais aussi à l'entraînement de la mémoire et de l'attention. »*

explique le directeur de l'école **Jean-Luc Hero**.

En découvrant les joies de la pratique ensemble, les enfants trouvent leur place dans le groupe, guidés et portés par leurs professeurs, sans esprit de compétitivité et en réelle harmonie.

*« Les différentes expériences menées démontrent que la grande majorité des élèves concernés par un projet orchestre à l'école (OAE) souhaitent poursuivre l'expérience musicale dans ces conditions. Plus de la moitié d'entre eux désirent rejoindre une structure d'école de musique après 2 ou 3 années »*



# BIBLIOTHÈQUE



## Horaires d'été à la Bibliothèque

Du 1<sup>er</sup> juillet au 23 juillet

Du 23 Août au 31 août

Mardi et Vendredi de 15h à 18h

Mercredi et Samedi de 9h30 à 12h30

Fermeture :

Du Mardi 26 juillet 2022

au Samedi 20 août 2022

Reprise des horaires habituels à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

## PROGRAMME

### Jeux de société

L'association Homo Ludens et Associés anime l'espace jeux un samedi sur deux de 10h30 à 12h00

avec les nouveaux jeux modernes, des plus classiques aux plus récents.

En juin : samedi 25

En juillet : samedi 09

En septembre les samedis : 10 et 24

### Journée des Associations

Samedi 03 septembre 2022 de 9h à 13h : La bibliothèque sera présente sur l'Esplanade pour vous présenter ses services et ses actions.

L'association Homo Ludens et Associés animera un espace jeux de 10h00 à 13h00.





# PAROLE À...

## Tribune de l'opposition

Au sujet de la concertation sur l'étude urbaine de Montarnaud, nous ne pouvons qu'approuver la volonté d'associer les montarnéen-e-s à ces choix mais sur la forme, nous aurions souhaités que les réflexions du bureau d'étude aient été disponibles quelques temps avant pour l'ensemble de la population et ainsi permettre de réagir sur internet aux 3950 habitants, comme c'est le cas pour la cave coopérative, et pas uniquement aux seules 88 personnes présentes aux réunions

Sur le fond, le centre historique « apaisé » qu'on nous a présenté nous semble plus à un abandon de celui-ci par les difficultés accrues pour ses habitants d'accéder à leurs habitats et des accès aux commerces et services publics détériorés, déplacés ou dépréciés. Cette problématique est d'autant plus importante quand on sait que la majorité des 119 logements vacants (INSEE) de la commune s'y trouve.

Enfin que dire d'une concertation quand les choix ont déjà été fait auparavant (ex : Pump Track à 110 500€ voté dans le budget 2022) et que les investissements dans la cave coopérative qui vont engager une grosse partie du budget sur plusieurs années renvoient aux calendes grecques nombre des « projets » présentés pendant ces réunions.

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains pour élire les 577 députés qui siègent à l'assemblée nationale. Ces élections restent un moyen pour les citoyens de choisir des candidats à même d'avoir une implication positive et constructive sur l'environnement, le social et la qualité de vie de chacun en France.

Bon été convivial, fibré et festif à tous (les dates des prochaines fêtes votive et taurine devant être annoncées dans ce trimestriel).

Montarnaud Ensemble

## Tribune de la majorité

Merci aux Montarnéens et aux Montarnéennes qui prennent en main leurs destins.

La participation importante aux réunions publiques que ce soit sur les études urbaines ou la cave coopérative permettra d'enrichir les constats ou les propos des bureaux d'étude.

Il est vrai que la population n'a pas été très habituée à ce genre de démarche, comme à l'entretien des espaces publics. Notre volonté est de faire participer, sans manipulation de notre part, cependant des éléments sont incontournables en matière d'équipement ou d'utilisation des espaces publics.

Un groupe responsable se doit d'anticiper, pour avoir les moyens de donner rapidement une suite à la concertation.

Constater, consulter, concevoir et réaliser sont les références de l'équipe municipale pour changer positivement l'image de notre village.

Bon été à tous, profitez de votre temps libre, de vos familles et revenez à la rentrée avec plein de propositions sur ce qui peut accompagner et enrichir la démarche en cours.

Montarnaudcvous

## Comptes-rendus des Conseils Municipaux

### Séance du 13/04/2022

#### Adoption :

- Modification de la composition du Conseil des Sages
- Convention avec la SCP Riou-Leterrier pour la stérilisation des chats errants
- Convention de servitude pour la pose d'un câble en vue de l'éclairage de la fontaine
- Mise en place d'une charte de végétalisation
- Opération 8000 arbres avec le Département de l'Hérault
- Désignation d'un référent GEMAPI auprès de la CCVH
- Mise en place du permis Internet à l'école élémentaire
- Approbation de la modification n°g du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)
- SIADE du Mas Dieu/Participation financière de commune aux frais de fonctionnement pour l'exercice 2022
- Institution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- Budget principal/Approbation du compte de gestion 2021
- Budget principal/Affectation du résultat 2021
- Fixation des taux de fiscalité directe pour l'exercice 2022
- Vote du Budget Primitif 2022
- Budget annexe de la ZAC du Pradas/Approbation du compte de gestion 2021
- Budget annexe de la ZAC du Pradas/Vote du budget 2022
- Reconduction de l'exonération des droits de place pour les exposants des marchés hebdomadaires et spéciaux jusqu'au 30 juin 2022

### Séance du 24/05/2022

#### Adoption :

- Installation du Conseil Municipal des Jeunes
- Création d'un Comité Social Territorial
- Convention avec l'Etat relative à l'expérimentation du compte financier unique
- Retrait de la subvention au Club Taurin pour l'exercice 2022
- Convention de servitude de passage sur la parcelle communale BO 087
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCVH
- Avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols



# RETOUR EN IMAGES

**Jeudi 31 mars**



Jean-François Soto, président de la Communauté de Communes, Claude Carceller, vice-président à la culture, et Jean-Pierre Pugens, sont venus écouter le nouvel orchestre à cordes de l'antenne de l'École de Musique

**Dimanche 3 avril**



Un beau succès pour la 1<sup>ère</sup> Braderie organisée par l'Association des Commerçants de Montarnaud sur l'Esplanade.

**Mercredi 6 avril**



Déménagement provisoire de La Poste à l'accueil de la Mairie afin de réaliser des travaux de rénovation et de modernisation.

**Mercredi 13 et 14 avril**



Des travaux de terrassement d'éclairage public sont réalisés Place de la Fontaine dans le cadre de la rénovation et la remise en l'état de la Fontaine.

**Vendredi 15 au dimanche 17 avril**



ASMPV - Champions Kids :  
Tournoi International de Football U11-U12

**Jeudi 21 avril**



Réunion publique sur l'étude urbaine en cours, portant sur l'amélioration des espaces publics de la commune.

**Vendredi 22 avril**



Inauguration du Rond-Point de l'Arbre de Vie et de la Fresque dans la ZAC du Pradas en présence du sculpteur Bernard Tissière et du graffeur Oups. Merci aux nombreux habitants et aux élus.

**Vendredi 2 mai**



L'ASMPV organise la Finale du Challenge Hérault Futsal : Catégorie U13 Futsal à la Halle des Sports Yannick Noah.

**Vendredi 6 mai**



Les Ouistitis du Centre de Loisirs ont été sensibilisés à la sécurité routière et au métier de policier par nos deux policiers municipaux.

**Samedi 7 mai**



Réunion publique sur le dispositif de vidéo protection sur la commune.  
13 caméras sur 8 sites.

**Dimanche 8 mai**



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Monsieur Jean-Jacques Neel s'est vu remettre la Croix du Combattant au titre des opérations extérieures.

**Mardi 10 mai**



Plus de 120 convives ont participé au repas des aînés offert par la Municipalité.

**Mercredi 18 mai**



2<sup>ème</sup> édition de la Fête de la Nature sur la thématique : «Les jardins face au changement climatique».



# AGENDA

## Juillet

### Vendredi 8 de 19h à 23h

1<sup>er</sup> estivales : «La Guardia».  
Repas gardianne par l'ASMPV.  
Musique Country.  
Esplanade

### Mercredi 13 à partir de 22h30

Feu d'artifice avec spectacle musical et bal avec buvette.  
Parking école maternelle.

### Jeudi 14 à 11h

Fête nationale : cérémonie suivie du baptême de la Fontaine avec apéritif offert par la mairie.

### Vendredi 15 à 21h

Représentation théâtrale en plein air, par le Théâtre Populaire Vallée de l'Hérault. Terrain de Tambourin\*.

### Samedi 16 à 21h30

Cinéma plein air.  
Terrain de Tambourin\*.

### Dimanche 20 de 18h à 22h

1<sup>ères</sup> olympiades avec gym form, Luna Vibes, fitness et bien-être. Parcours sportif et ludique et cours de danse.  
Esplanade.

### Vendredi 22 de 19h à 23h

2<sup>nd</sup> estivales  
Ambiance bodega avec le Club de boules.  
Menu paëlla.  
Esplanade.

### Mercredi 27 de 18h à 22h

2<sup>nd</sup> olympiades avec Homo Ludens.  
Karaoké à 20h15.  
Esplanade et salle des Fêtes.



## Août

### Mercredi 10 de 17h à 21h

3<sup>ème</sup> olympiades avec Hérault sport.  
Esplanade.

### Samedi 13 au lundi 15

Fête votive  
et attractions foraines

#### le 13

12h Remise des clefs de la ville par le Maire. Apéritif offert par la Mairie  
15h Concours de boules, doublette.  
16h Bandido - Abrivado  
21h Encierro  
22h Soirée dansante

#### le 14

12h Abrivado. Apéritif Club Taurin.  
Animation musicale.  
15h Concours de boules, triplette.  
18h Bandido  
21h Encierro  
22h Bal

#### le 15

12h Abrivado. Apéritif Club Taurin.  
Animation musicale.  
18h Bandido  
21h Encierro  
22h30 Orchestre la «Grande Parade»

### Vendredi 19 au jeudi 25 de 10h à 19h

11<sup>ème</sup> Salon Artistique Montarnéen



### Vendredi 26 de 19 à 23h

3<sup>ème</sup> estivales avec le Club de Tennis

## Septembre

### Vendredi 2 de 15h à 19h30

Collecte de sang par l'EFS.  
Salle des fêtes.

### Samedi 3 de 9h à 13h

Journée des associations.

### Samedi 3 à 14h

Grand défi sportif.  
Avec les associations sportives.

### Samedi 17 et dimanche 18

Journées Européennes du Patrimoine.  
39<sup>ème</sup> édition.  
Thème : patrimoine durable.

### Samedi 17 à 21h

Représentation théâtrale en plein air, par le Théâtre Populaire Vallée de l'Hérault. Terrain de Tambourin\*.



\* En cas d'intempéries repli en salle des fêtes.